

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : AMO – 5ème marché subséquent relatif à l'accompagnement des territoires non pilotes

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTELAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

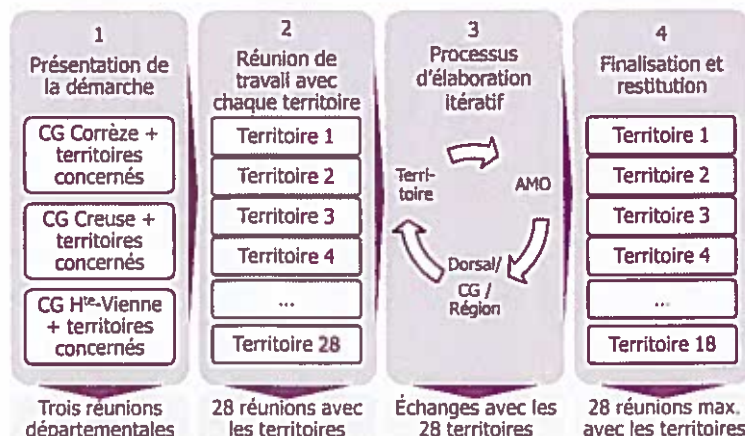
Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dorsal a lancé au printemps 2013 un appel à l'expression des besoins des territoires en matière d'aménagement numérique. 42 territoires ont répondu à l'appel représentant environ 75 % des locaux de la région hors zones AMII. Parmi ces territoires, 18 ont été sélectionnés sur dossier pour être pilote de la mise en œuvre du jalon 1 du SDAN. Les territoires pilotes ont été impliqués dans le processus de définition des déploiements les concernant grâce à un dispositif d'accompagnement mis au point pour aider les territoires pas à pas.

Les collectivités limousines souhaitent désormais étendre, au-delà de la phase pilote, le processus de définition des déploiements à programmer dans le cadre du jalon 1. Pour ce faire, elles souhaitent reconduire, pour les EPCI non retenus et non candidats, le dispositif mis en place pour les territoires pilotes. Ces territoires sont au nombre de 31 et sont listés en annexe.

Ce dispositif est constitué des éléments suivants :

- Une réunion par département réunissant le Conseil général, Dorsal et les territoires concernés pour la présentation de la démarche générale
- Une réunion de travail avec chaque territoire pour présenter dans le détail la démarche et les outils d'aide à la décision conçus à leur échelle
- Une période d'échanges dédiée à l'élaboration du projet de chaque territoire concerné avec le soutien de Dorsal, du Conseil général et de l'AMO
- Une réunion de finalisation et de restitution des projets pour chaque territoire.



Dans le détail, l'équipe d'AMO est chargée de :

- Concevoir et produire les outils d'aide à la décision pour chaque territoire pilote
- Préparer les supports de présentation et animer toutes les réunions
- D'assister les territoires dans leur processus d'élaboration de leur projet
- De finaliser les projets de chaque territoire pilote.

Au sein de l'équipe d'AMO, la répartition des rôles est la suivante :

- PMP coordonne l'ensemble du processus
- PMP et ANT Conseil conçoivent les outils d'aide à la décision
- ANT Conseil produit les outils d'aide à la décision
- PMP prépare l'ensemble des supports de présentation
- Lebon Conseil anime certaines réunions en bilatéral avec les territoires pilotes, les autres étant animées par Dorsal seul (sans AMO)
- PMP anime les autres réunions et participe à deux réunions de travail avec les territoires pilotes et deux réunions de finalisation et de restitution.

Budget prévisionnel :

Tâche	PMP	Lebon	ANT Conseil
Préparation réunions CG/EPCI	5 j ⁽¹⁾	-	1 j ⁽¹⁾
Trois réunions CG/EPCI	3 j	3 j	-
Préparation 31 réunions EPCI	10 j ⁽²⁾	-	20 j ⁽²⁾
31 réunions EPCI	2 j ⁽³⁾	12 j	5 j
Cycle d'élaboration des 28 projets	21 j	-	20 j
31 réunions de restitution	2 j ⁽³⁾	-	10 j
Total jours	43 j	15 j	56 j

(1) : définition du processus, préparation des supports de présentation et des exemples cartographiques

(2) : préparation du support générique et du set d'outils d'aide à la décision pour chaque territoire

(3) : PMP ne participe qu'aux deux premières réunions

Cette mission ferait désormais l'objet d'un cinquième marché subséquent estimé à 113 250 € HT selon le détail ci-après :

Objet	PMP	Lebon	ANT Conseil	TOTAL
<i>Taux h x j</i>	<i>1 100 €HT</i>	<i>850 €HT</i>	<i>950 €HT</i>	
Accompagnement des territoires non pilotes	43	15,00	56,00	114
Total hors taxe	47 300,00 €	12 750,00 €	53 200,00 €	113 250,00 €
TVA 20 %	9 460,00 €	2 550,00 €	10 640,00 €	22 650,00 €
TOTAL TTC	56 760,00 €	15 300,00 €	63 840,00 €	135 900,00 €

Ce montant hors taxe prévisionnel est ramené à 113 000 € HT (soit 135 600 € TTC) suite à une remise exceptionnelle proposée par le titulaire du marché.

Ce budget prévisionnel est un budget maximum. En cas de non consommation des jours budgétés, le reliquat ne sera pas facturé par le prestataire.

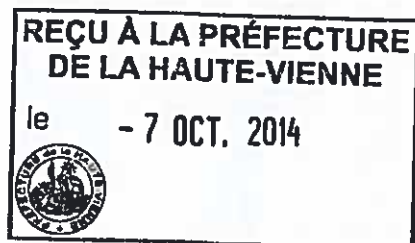
Plan de financement

La TVA ne pouvant pas être récupérée, les plans de financement proposés ci-dessous sont calculés sur les montants TTC :

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	81 360.00 €	60%
FEDER	54 240.00 €	40%
TOTAL	135 600.00 €	100%

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en œuvre et l'activation d'un cinquième marché subséquent pour l'accompagnement de 31 territoires
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ces décisions



Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

ANNEXE

19 - Corrèze	CC de Lubersac-Auvézère
19 - Corrèze	CC de Ventadour
19 - Corrèze	CC de Vézère-Monédières
19 - Corrèze	CC des Monédières
19 - Corrèze	CC du Canton de Mercoeur
19 - Corrèze	CC du Canton de Saint Privat
19 - Corrèze	CC du Doustre et du Plateau des Etangs
19 - Corrèze	CC du Pays d'Argentat
19 - Corrèze	CC du pays de Pompadour
19 - Corrèze	CC du Pays d'Uzerche
19 - Corrèze	Agglo Bassin de Brive
23 - Creuse	CC Auzances Bellegarde
23 - Creuse	CC de Bénévent Grand Bourg
23 - Creuse	CC des Sources de la Creuse
23 - Creuse	CC d'Evaux les Bains - Chambon sur Voueize
23 - Creuse	CC du Haut Pays Marchois
23 - Creuse	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe
23 - Creuse	CC du Pays de Boussac
23 - Creuse	Agglo Grand Guéret
87 - Haute-Vienne	CC Brame Benaize
87 - Haute-Vienne	CC Briance Combade
87 - Haute-Vienne	CC BRIANCE SUD HAUTE VIENNE
87 - Haute-Vienne	CC de la Basse Marche
87 - Haute-Vienne	CC des Feuillardiers
87 - Haute-Vienne	CC des Monts d'Ambazac et du Val du Taurion
87 - Haute-Vienne	CC des Monts de Châlus
87 - Haute-Vienne	CC des Portes de Vassivière
87 - Haute-Vienne	CC du Pays de Nexon
87 - Haute-Vienne	CC Gartempe - Saint Pardoux
87 - Haute-Vienne	CC l'Aurence et Glane Développement
87 - Haute-Vienne	Agglo Limoges Métropole